

MOUVEMENT POUR
LA RENAISSANCE
DU CAMEROUN



CAMEROUN
RENAISSANCE
MOVEMENT

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

DÉCLARATION SUR LES DÉGUERPISSEMENTS DE BALI / DIKOLO, LA COHABITATION ENTRE CITOYENS CAMEROUNAIS ET L'AVENIR DE L'INVESTISSEMENT NATIONAL ET ÉTRANGER AU CAMEROUN

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) suit avec un grand intérêt le sort des populations déguerpies à Bali - Dikolo, à Douala, le 14 mai 2022.

Cette actualité, faite de désolation, ne peut, en effet, laisser personne insensible.

D'emblée, il faut relever que cette situation est le résultat de la gloutonnerie habituelle de certains responsables publics gagnés par la frénésie de l'accaparement insatiable des biens tant publics que privés. En effet, on a préféré choisir ce site habité par de paisibles citoyens nantis de titres fonciers que l'on dit par ailleurs inviolables, cependant que le plateau Jos où l'État est censé disposer d'une réserve foncière et qui paraît plus approprié pour un projet de cette nature et de cette envergure est partagé arrogamment entre copains usurpateurs du pouvoir.

Sous toutes les réserves, le MRC estime que la méthode ayant conduit aux démolitions spectaculaires des habitations est brutale et caractéristique du régime RDPC qui s'est emparé de notre pays. Dans un dossier aussi sensible, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris la peine de clarifier les choses afin de dissiper toutes les incompréhensions avec toutes les parties, avant de procéder aux démolitions ?

Maintenant que celles-ci ont été faites et que certaines populations estiment que leurs droits n'ont pas été respectés ou totalement pris en compte, il est urgent pour le pouvoir en place de s'expliquer sur l'ensemble du processus ayant conduit à cette opération immobilière, désormais source de polémiques susceptibles de mettre à mal la paix sociale et l'investissement dans notre pays.

Dans une vidéo consultable sur les réseaux sociaux, le promoteur du projet hôtelier prévu sur le site litigieux prétend avoir travaillé en étroite collaboration avec les chefs traditionnels locaux, les autorités publiques locales, le Gouvernement et la Présidence de la République afin de prendre en compte les intérêts légitimes des personnes concernées et acquis le terrain en question à hauteur de 30 millions de dollars, soit environ 18 milliards de francs CFA, pour 2ha, 63 a, 30 ca.

Or, une liste de 63 personnes expropriées et dédommagées par un décret du 9 janvier 2020 du Premier Ministre, actuellement en circulation sur les réseaux sociaux, fait apparaître que 322.597.019 Frs CFA (trois cents vingt deux millions cinq cents quatre vingt dix sept mille dix neuf franc CFA) seulement auraient été versés aux personnes déguerpies.

Sur la base de ces deux informations en circulation, il apparaît que l'État aurait payé moins de 1,79% des 18 milliards de francs CFA qu'il aurait perçu de l'acquéreur du terrain. Sur la base de ce prix de vente de 18 milliards de francs CFA pour 2 ha, 63a, 30 ca, le prix du m² serait d'environ 700.000 frs CFA.

Au regard de la disproportion entre le montant que l'Etat aurait perçu et la somme qui aurait été versée aux personnes déguerpies, il est urgent que le Gouvernement s'explique sur le déroulement de cette opération qui met en conflit des populations avec un investisseur qui pourrait être de bonne foi. 2

C'est une opération qui laisse penser que l'Etat, à travers ses représentants, y compris à un niveau très élevé, et les chefs traditionnels locaux se seraient entendus pour spolier les personnes déguerpies des terrains querellés.

Le MRC estime que cette affaire qui, a tout l'air d'un scandale, est un coup grave porté à l'investissement, national et étranger, au Cameroun. Elle rappelle l'urgence de la réforme foncière (qui doit accompagner la réforme de l'Etat) présentée par son candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2018.

Le MRC dénonce l'instrumentalisation tribale faite autour de cette affaire purement foncière et économique.

Le MRC constate, dans cette affaire, l'attentisme des chefs traditionnels locaux, ceux-là même qui, dans une sortie guerrière signée soit-disant au nom des communautés Sawa, s'étaient substitués aux autorités administratives compétentes pour interdire les Marches Pacifiques du 22 septembre 2020, et menacer publiquement et impunément de représailles les Marcheurs Pacifiques qui réclamaient, entre autres choses, le respect des lois de notre pays par le régime-RDPC.

Le MRC estime que pour préserver tous les intérêts des légitimes propriétaires des parcelles de terrains expropriés par l'Etat, en même temps que l'investissement des promoteurs du projet hôtelier, qu'ils soient nationaux ou étrangers, il est urgent qu'une commission d'enquête mixte et indépendante composée de magistrats, de parlementaires et de personnalités de la société civile soit mise en place pour faire rapidement toute la lumière sur cette affaire. Cette commission devra être chargée, notamment :

- d'établir la régularité des procédures d'expropriation ;
- de vérifier l'authenticité des titres fonciers ;
- d'identifier et authentifier les légitimes propriétaires des parcelles de terrains et de les rapporter aux 63 noms de personnes figurant sur le décret du 9 janvier 2020 du Premier Ministre ;
- de vérifier la véracité des allégations du promoteur du projet relatives au 30 millions de dollars, soit près de 18 milliards de francs CFA, qu'il aurait payé à l'État pour acquérir les 2 ha, 63 a, 30 ca ;
- d'expliquer, si son paiement est avéré, pourquoi seule une infime partie est allée aux légitimes propriétaires des parcelles litigieuses ;
- Et en cas de dysfonctionnements, de proposer les mesures à prendre pour réparer sans délai le préjudice souffert par les personnes spoliées.

C'est qu'à ce prix que cet important projet pour le développement de notre pays et la création des emplois pourra être préservé, en même temps les intérêts légitimes de ses promoteurs ainsi que des populations camerounaises dans leur ensemble, et non d'une communauté ethnique.

Fait à Yaoundé le 21 mai 2022

Le Président National

Maurice KAMTO